



## Compte rendu Conseil Municipal du 27 mars 2013

### **L'an deux mil treize, le vingt-sept du mois de mars, à dix-neuf heures trente minutes**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Claire PASUT, Maire.

**Présents** : Mme PASUT - M. FOLTRAN - Mme TEXEIRA - M. GOULINAT - Mme LAENS - M. FERREIRA - Mme ORTIZ-DUBOIS - M. LOUALICHE – Mme LASSIGNARDIE - Mme FATMI - Mme MALBOS - M. BEGHIN - Mme PRADES - M. GERVAUD - M. DUMON - M. ORTIZ - M. MASSE - M. DESSEIN - Mme GEOFFROY- M. GAY - Mme VIERA -M. BEHAGUE.

**Excusés** : M. RUMEAU – Mme BOYES - Mme SCHMIDLIN - Mme GRASA - M. FORGET

**Absents** : Mme DEVAUX - M. DAYNES

#### Ont donné pouvoir :

-M. RUMEAU à Mme PASUT

- Mme GRASA à Mme ORTIZ-DUBOIS

- M. FORGET à Mme GEOFFROY

- Mme BOYES à M. FOLTRAN

- Mme SCHMIDLIN à Mme TEXEIRA

Secrétaire de séance : Mme PRADES

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des comptes administratifs 2012
2. Affectation des résultats de l'année 2012 – Budget principal
3. Affectation des résultats de l'année 2012 – Budget CAFI
4. Approbation des comptes de gestion 2012
5. Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2012
6. Vote des Budgets Primitifs 2013
7. Fiscalité directe locale 2013
8. Subvention attribuée au SDIS 47 pour la réhabilitation extension du nouveau centre d'incendie et de secours de Sainte-Livrade-sur-Lot
9. Approbation du projet éducatif du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire
10. Vente parcelle AE37 à la CAGV
11. Convention de mise à disposition d'un terrain communal à la société de chasse
12. SARL SOS Vidange Assainissement : demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit de déchets dangereux, une déchèterie et une installation de stockage de déchets inertes
13. Adhésion au service du centre de gestion de la fonction publique de Lot et Garonne intitulé « sécurité du système d'information »
14. Demande de subvention pour l'école de musique
15. Questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28 février 2013. Les membres de l'opposition signalent qu'ils n'ont pas eu le temps de le consulter.

Mme le Maire propose de remettre l'approbation du compte rendu au prochain conseil. La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. GAY précise n'avoir reçu la convocation de la commission des finances que le matin pour le soir car il était en congé. Mme le Maire répond que le délai d'envoi des convocations a été respecté.

Mme GEOFFROY indique que certaines photocopies du dossier qui leur a été adressé étaient de mauvaise qualité notamment celles concernant le budget.

## **1 : Approbation des comptes administratifs 2012**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

Mme Laens présente les comptes administratifs 2012 de la commune, et des budgets annexes du CAFI et de la zac de Bugatel.

Suite à l'exposé, Mme Geoffroy demande à quoi correspondent les 60 000,00 € de travaux sur la VC2..

Mme le Maire signale que ces travaux correspondent à la sécurisation du carrefour de la VC 2 et du chemin de la mosquée dont la sortie a été déplacée pour la rendre moins dangereuse.

M. Behague demande à quoi correspond la somme pour les travaux de la salle polyvalente. L'assurance n'a-t-elle pas tout pris en compte ?

Mme le maire indique que la commune était très bien assurée. Elle précise que l'assurance a bien remboursé les dégâts de la salle polyvalente mais qu'il faut bien néanmoins que la commune paie les travaux ! Des sommes apparaissent donc au compte administratif. En dépenses : elles correspondent au paiement des factures de travaux. En recettes : elles correspondent au remboursement de l'assurance. La part restant à la charge de la commune dans cette opération a été très modeste. Elle correspond à des travaux supplémentaires, non liés au sinistre mais qu'il était judicieux de réaliser pour remettre la salle à neuf et aux normes. Ainsi par exemple la totalité de la salle a été désamiantée et la totalité de la toiture a été refaite alors que 80% de ces travaux étaient liés à l'incendie.

Le débat étant terminé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2,

Vu l'exposé de Mme Laens, Adjointe aux Finances,

Mme le Maire ayant quitté la salle, comme il se doit pour le vote et le conseil siégeant sous la présidence de Mme Laens, conformément à l'article 2121-4 du CGCT,

**Les membres du conseil municipal adoptent les comptes administratifs 2012 ainsi qu'il suit :**

**Par 20 Voix Pour et 5 Abstentions pour le compte administratif de la commune,**

<b>COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE</b>		<b>2012</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultat reporté (N-1)	273 047.91
	dépenses réalisées en N	4 734 712.11
	recettes réalisées en N	6 108 842.82
	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>1 647 178.62</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultat reporté (N-1)	- 2 825.85
	dépenses réalisées en N	4 851 386.43
	recettes réalisées en N	4 752 273.62
	<b>Résultat des opérations d'investissement</b>	<b>- 101 938.66</b>
	Restes à réaliser dépenses	1 691 274.00
	Restes à réaliser recettes	791 226.00
	<b>Résultat définitif d'investissement</b>	<b>- 1 001 986.66</b>
<b>Résultat global (excédent)</b>		<b>645 192.00</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>1 647 178.64</b>
<b>Déficit reporté d'investissement (affectation résultat)</b>		<b>- 1 001 986.66</b>
<b>Excédent à reporter en fonctionnement.</b>		<b>645 192.00</b>

- par 24 Voix Pour et 1 Abstention pour le compte administratif du CAFI

- par 20 Voix Pour et 5 Abstentions pour le compte administratif de la ZAC

## **2 : Affectation des résultats de l'année 2012 – Budget principal**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

Mme Laens présente par support informatique « Power Point » l'affectation des résultats 2012 de la commune.

**Aucune observation n'étant formulée le conseil municipal procède à l'affectation suivante par 22 Voix Pour et 5 Abstentions**

<b>C/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>1 001 987.00 €</b>
<b>C/002 – Excédent reporté</b>	<b>645 191.64 €</b>
<b>C 001 – Déficit d'investissement reporté</b>	<b>101 938.64 €</b>

## **3 : Affectation des résultats de l'année 2012 – Budget CAFI**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

Mme Laens présente par support informatique « Power Point » l'affectation des résultats 2012 de la commune.

**Aucune observation n'étant formulée le conseil municipal procède à l'affectation suivante par 26 Voix Pour et 1 Abstention**

<b>C/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé</b>	<b>15 497.00 €</b>
<b>C/002 –Excédent reporté en fonctionnement</b>	<b>389 370.52 €</b>
<b>C 001 –Excédent d'investissement reporté</b>	<b>116 154.07 €</b>

## **4 : Approbation des comptes de gestion de l'année 2012**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

Mme Laens présente les comptes de gestion 2012.

**Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2012 de la commune, du CAFI et de la ZAC par 22 Voix Pour et 5 Abstentions**

## **5: Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2012**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

**Le Conseil Municipal à l'unanimité prend note des acquisitions et cessions suivantes pour l'année 2012 :**

### **ACQUISITIONS COMMUNALES :**

<b>Reference cadastrale</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
AK 27	Acquisition voie privée « duclos »	1 €
BL 91	Acquisition parcelle SCI Kibou	171.50 €

### **CESSIONS COMMUNALES :**

	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
	Vente Habitalys	55 920.07 €

## **6: Vote du budget primitif 2013 budget principal et budgets annexes**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

Après la présentation de Mme Laens,

**M. Behague** demande si la DGF a baissé.

**Mme le Maire** confirme une baisse de 14 000 €.

**Mme Geoffroy** demande ce que signifie « travaux hors périmètre CAFI ».

**Mme le Maire** répond que ce sont les travaux qui concernent la sécurisation de la VC2 comme prévu dans le programme de requalification du CAFI.

**Mme Geoffroy** demande pour quelle raison les charges à l'article 60621 ont augmenté.

**Mme le Maire** explique que cela concerne les dépenses de combustibles dans les bâtiments communaux qui fluctuent en fonction des hivers plus ou moins rigoureux et des dates de réception des factures (soit en fin d'année, soit en début d'année suivante)

**Mme Geoffroy** s'étonne des frais de chauffage puisque la commune a installé des panneaux solaires à l'école Jasmin.

**Mme le Maire** indique qu'il s'agit de panneaux photovoltaïques qui produisent de l'électricité vendue cela n'a donc aucune incidence sur les dépenses de chauffage.

**M. Béhague** demande pourquoi il n'y a rien en 2012 dans la ligne 6232.

**Mme le Maire** répond que le plan comptable a changé.

**Mme Geoffroy** demande à quoi correspond l'augmentation sur l'article 6232-01.

**Mme le Maire** répond que la prévision de crédits intègre des animations différentes de celles de 2012, notamment pour le 13 juillet et pour la fête votive qui s'étiolait et qu'il convient de rendre plus attractive.

**Mme Geoffroy** demande à quoi correspond l'augmentation sur l'article 6281.

**Mme le Maire** précise que c'est une simple modification de l'imputation comptable d'une année sur l'autre. Cette somme correspond aux participations aux différents syndicats d'électrification et du chenil qui figuraient à un autre article comptable l'an dernier.

**M. Béhague** demande des explications sur l'article 6574.

**Mme le Maire** même réponse que précédemment : plan comptable.

**Mme Geoffroy** demande à quoi correspond l'augmentation de la taxe foncière de 13 000 à 17 000 €.

**Mme le Maire** répond qu'il s'agit d'une prévision pour de nouvelles taxes liées notamment à la construction du centre de loisirs.

**Mme Geoffroy** demande la présentation du tableau général du personnel. Compte tenu de l'augmentation des contrats aidés, cette augmentation fait-elle suite aux départs à la retraite et aux arrêts maladies des agents ou cela correspond-il aux embauches qui seront faites dans les écoles par rapport à la réforme des nouveaux rythmes scolaires ?

**Mme le Maire** précise que ce ne peut pas être par rapport à la réforme des rythmes scolaires puisqu'il a été décidé lors du dernier conseil de reporter son application à la rentrée 2014. Les emplois d'insertion servent en renfort dans les écoles et les autres services. Ils pallient occasionnellement les absences des titulaires et permettent de former des livradais pour les intégrer quand des agents partent en retraite. Elle précise d'ailleurs que ces emplois sont sans incidence sur le tableau des effectifs qui ne recense que les emplois statutaires et qui reste parfaitement stable.

**Mme Geoffroy** demande pourquoi la prévision des recettes de l'école de musique a baissé.

**Mme le Maire** répond qu'il est plus prudent d'être pessimiste au niveau des recettes. De plus, les modalités de paiements ont changé, les cotisations sont payées au trimestre et non plus pour l'année à la rentrée de septembre.

**M. Gay** demande à quoi correspond l'article 75202.

**Mme le Maire** répond que cet article correspond aux loyers perçus de certains bâtiments communaux comme la poste ou la perception.

**M. Behague** demande pourquoi le budget du CCAS a été voté la veille du Conseil alors qu'il n'a pas été présenté lors de la commission des Finances du 19 mars comme l'indique Mme Geoffroy.

**Mme le Maire** répond que le budget du CCAS ne se vote pas en Conseil municipal contrairement à ce qui se faisait lors des derniers mandats. Le CCAS est un établissement public à part et c'est le Conseil d'Administration du CCAS et non le Conseil municipal qui vote son budget.

**Mme Geoffroy** demande si la commission d'attribution des subventions aux associations a eu lieu.

**M. Loualiche** répond que certaines associations n'ont toujours pas retourné leurs dossiers de demande de subventions, il en manque 40%.

**Mme Geoffroy** ajoute que ce retard risque de pénaliser les associations qui en ont le plus besoin.

**Mme le Maire** indique que les premières demandes seront examinées lors du prochain conseil.

**Mme Geoffroy** demande si la somme de 120 000 € prévue pour les travaux de voirie sera suffisante.

**Mme le Maire** répond que cette somme ne correspond qu'aux nouveaux crédits et qu'il convient de prendre en compte les restes à réaliser qui s'élèvent à 800 000 € ainsi que le programme de 300 000 € pour un aménagement pour les piétons et les cyclistes de l'Avenue Gaston Carrère jusqu'au stade. Ce qui représente plus d'un million d'euros !

**Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2013 de la commune et ses budgets annexes,**  
qui s'équilibrent tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

<b>Budget principal</b>	Section de fonctionnement	6 413 500 €
	Section d'investissement	4 024 000 €
<b>Budget annexe du CAFI</b>	Section de fonctionnement	486 500 €
	Section d'investissement	2 642 620 €
<b>Budget ZAC de Bugatel</b>	Section de fonctionnement	51 808 €
	Section d'investissement	Néant

**Par 22 voix Pour et 5 voix contre concernant le budget primitif, vote à l'unanimité concernant le budget du CAFI et vote à l'unanimité concernant le budget de la ZAC.**

### **7 : Fiscalité Directe Locale**

Rapporteur : Mme Laens, Adjointe, déléguée aux finances, aux marchés publics et au personnel

**Mme le Maire** fait remarquer que les taux de l'année précédente sont maintenus.

**M. Béhague** rappelle que le pouvoir d'achat a baissé.

**Mme Fatmi** explique que ce n'est pas la municipalité qui décide et fixe les bases.

**Mme Geoffroy** ergote sur la formulation « ne pas augmenter les impôts locaux », et préférerait « ne pas augmenter les taux communaux ».

Après les explications de Mme Laens et après avis de la commission des finances réunie le 19 mars 2013,

**Le Conseil Municipal décide, par 22 voix pour et 5 abstentions, de ne pas augmenter les impôts locaux et de reconduire au budget 2013, pour chacune des 3 taxes, les taux appliqués en 2012.**

Nature de la taxe	Base 2013	Taux proposé	Produit attendu
Taxe d'habitation	6 340 000	12.57 %	796 938 €
Taxes foncières propriétés bâties	5 855 000	25.56 %	1 496 538 €
Taxes foncières non bâties	172 800	118.55%	204 854 €
			<b>2 498 330 €</b>

### **8 : Subvention attribuée au SDIS 47 pour la réhabilitation/extension du nouveau centre d'incendie et de secours de Sainte Livrade sur Lot :**

Rapporteur : M. Foltran

La configuration du Centre de secours de Sainte Livrade nécessite un réaménagement pour faire face :

- à l'accroissement constant de son activité (800 interventions par an),
- à l'arrivée de Sapeurs-Pompiers professionnels,
- à l'arrivée de femmes parmi les effectifs volontaires et professionnels.

Le SDIS de Lot et Garonne a étudié les besoins et propose un programme comprenant un local d'alerte, une salle de travail, des locaux administratifs, des vestiaires et sanitaires aux normes, une remise pour véhicules et matériels, enfin un local pour le VSAV et son espace hygiène.

Le Conseil général et le SDIS financent les deux tiers de l'opération.

Le troisième tiers serait financé par les communes défendues en premier appel par le centre de secours avec une répartition de leurs participations au prorata de leur nombre d'habitants. La contribution de la commune de Sainte Livrade serait versée en trois fois : deux acomptes en 2013 pour un montant de 45 000€ et le solde en 2014. Cette participation sera actualisée si nécessaire une fois que les prix définitifs des marchés de travaux seront connus.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 75 803 € au SDIS pour le réaménagement du Centre de Secours de Ste Livrade et donne pouvoir à Mme le Maire de signer la convention correspondante.**

### **9 : Approbation du Projet éducatif du Centre de loisirs et de l'Accueil périscolaire.**

Rapporteur : Mme Ortiz-Dubois, adjointe en charge de la jeunesse

Le projet éducatif a été rédigé dans le but de définir les objectifs éducatifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire qui sont ensuite déclinés dans les projets pédagogiques établis par le directeur.

**Après les explications de Mme Ortiz-Dubois, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Projet éducatif du Centre de loisirs et de l'Accueil périscolaire.**

### **10 : Vente parcelle AE37 à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois.**

Rapporteur : M. Ferreira, adjoint en charge de l'urbanisme

La commune a exercé son droit de préemption sur la parcelle de terrain figurant sur la matrice cadastrale sous les relations AE37 située au lieu-dit « Freyssengues » pour une contenance de 2ha 02a 62ca et l'a achetée pour un montant de soixante-cinq mille euros (65 000,00€).

L'objectif de cette acquisition était de poursuivre l'installation et le développement d'entreprises au moyen d'une extension de la zone d'activités de Nombel.

La compétence du développement économique relevant de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois, il est proposé de revendre cette parcelle, au même prix afin de permettre à cet établissement public d'aménager une extension de la zone d'activités de Nombel en vue d'y accueillir ou d'y développer des entreprises.

**Après l'exposé de M Ferreira, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de la parcelle AE37 à la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois pour un montant de 65000 €**

### **11 : Convention de mise à disposition d'un terrain communal à la Société de Chasse.**

Rapporteur : M. Goulinat, adjoint en charge du développement durable

La Société de chasse propose de réaliser une jachère avec couvert implanté, ayant pour objet de maintenir la faune sauvage et d'assurer un couvert protecteur ou dissuasif pour limiter les dégâts des pigeons notamment sur les cultures environnantes tout en maintenant sur les parcelles des conditions agronomiques satisfaisantes et ne nuisant pas aux propriétés voisines.

Pour ce faire, la commune mettra à disposition de la société de chasse et de la fédération départementale des chasseurs une partie de la parcelle communale figurant sur la matrice cadastrale sous les relations AS88, située au lieu-dit « Plaine de Mazières » d'une superficie d'1ha, l'itinéraire technique appliqué relevant des prescriptions de la fédération départementale des chasseurs.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition d'une partie d'un terrain communal à la Société de chasse.**

### **12 : SARL S.O.S Vidange Assainissement : Demande d'autorisation d'exploiter un centre de transit de déchets dangereux, une déchetterie et une installation de stockage de déchets inertes.**

Rapporteur : M. Goulinat, adjoint en charge du développement durable

La SARL SOS Vidange Assainissement, représentée par son chef d'entreprise, Mr Fabrice Biancato, a déposé en Préfecture de Lot-et-Garonne le 7 décembre 2012 une demande en vue de régulariser la situation administrative de différentes installations (centre de transit des déchets dangereux, déchetterie, installation de stockage de déchets inertes) sans modification des conditions d'exploitation, à l'exception de l'installation de stockage des déchets inertes, au lieu-dit « Jouailles de Rabié » à Ste-Livrade.

La société aurait notamment étendu, avant d'en avoir l'autorisation, son activité à la collecte de cartons et de plastiques.

Une enquête publique a été diligentée par la Préfecture au titre de la législation relative aux installations classées et à la protection de l'environnement du 25 février au 25 mars 2013.

La conclusion de l'avis de l'autorité environnementale indique que la conception du projet et les mesures prises pour supprimer et réduire les impacts sont appropriées au contexte et aux enjeux.

**Mme le Maire** indique que cette demande d'autorisation est une régularisation administrative. Elle propose donc d'émettre un avis favorable tout en regrettant d'être placée devant le fait accompli.

En effet, la SARL n'a pas respecté la réglementation en vigueur en modifiant son activité sans en demander l'autorisation préalable. La municipalité regrette qu'il n'y ait pas plus de contrôles de la part des services de l'Etat pour veiller à ce que la réglementation soit mieux respectée.

**Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'autorisation de la SARL S.O.S. Vidange Assainissement, tout en regrettant le manque de respect de la réglementation par l'exploitant et en sollicitant des contrôles plus stricts de la part de l'Etat dans l'intérêt des riverains et pour la protection de l'environnement.**

**13 : Adhésion au service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot et Garonne, intitulé « Sécurité du système d'information» :**

Rapporteur : M. Ortiz, conseiller municipal

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « L'élu rural numérique », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « Sécurité du système d'information » qui a pour objet :

- l'accès à un outil de gestion de parc et de support informatiques,
- la sauvegarde déportée automatisée,
- la protection des postes de travail et des serveurs,
- l'accompagnement dans la mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

**Mme Geoffroy** demande si des sauvegardes existent déjà.

Evidemment lui **répond Mme le Maire, précisant** que le système informatique est sécurisé, qu'une procédure de sauvegarde est en place et que les supports sont rangés tous les jours dans un coffre ignifugé. Elle précise que la sauvegarde déportée objet de la présente délibération est une sécurité supplémentaire.

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au service du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.**

**14 : Demande de subvention pour l'école de musique**

Rapporteur : Mme Prades.

Mme PRADES, déléguée à la culture, indique qu'il est nécessaire d'améliorer l'équipement de l'école de musique pour l'organisation de travail d'ensemble et d'auditions et de faire l'acquisition de matériel pédagogique notamment pour l'atelier percussions.

Le coût du matériel s'élèverait à :

- 2 800,00 € TTC pour la sonorisation de la salle d'audition
- 700,00 € TTC pour le matériel pédagogique.

Soit une dépense de 3 500,00 € TTC.

La commune peut solliciter une subvention du Conseil Général de 50 % de la dépense HT sur le matériel pédagogique et sur l'équipement technique de la salle d'audition, subvention bonifiée en raison de la convention établie entre l'école de musique de Sainte-Livrade-sur-Lot et l'école intercommunale du Grand Villeneuvois.

**Mme Geoffroy** demande si la salle d'audition est bien la grande salle toute en longueur.

**Mme Prades** lui répond par l'affirmative.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité,**

- **l'achat de sonorisation de la salle d'audition de l'école de musique et l'achat de matériel pédagogique pour un montant TTC de 3 500,00 € TTC soit 2 926,42 € HT.**
- **la demande de subvention à présenter au Conseil général.**

**Questions diverses :**

**M. Béhague** souhaite connaître les noms des futurs acquéreurs des terrains de la zone de Nombel. Il demande également si la municipalité prévoit d'installer l'éclairage public dans cette zone.

**Mme le Maire** informe M Behague que de nouvelles lois réduisent l'utilisation de l'éclairage public pour les commerces et les entreprises. Elle se félicite donc de ne pas avoir installé un éclairage public qui serait donc inutile sur cette zone.

Par ailleurs, elle précise que par stratégie commerciale les acquéreurs des terrains de la zone de Nombel ne souhaitent pas se faire connaître tant que leurs projets de construction ne sont pas prêts à démarrer. Mais elle confirme que tous les lots sont retenus, et les sous-seings signés, mis à part un lot réservé pour une future déchetterie communautaire.

**Mme le Maire** remercie les agents présents pour leur participation à la préparation du budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Claire PASUT